

ANNEXE SIMPLIFIÉE 2023

Sommaire de l'Annexe

- **FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

- Événements principaux : Achat local Lens, CDisation du contrat aidé, transfert du syndicat des ambulances.
- Dany va reverser à l'UL les sommes qu'il perçoit dans le cadre de son mandat de conseiller prud'homaux.
- Principes, règles et méthodes comptables

- **COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN :**

- État des immobilisations
- État des amortissements
- Évaluation des immobilisations corporelles
- Évaluation des amortissements
- Évaluation des créances et des dettes
- Créances immobilisées
- État des échéances des créances
- État des échéances des dettes
- Évaluation des valeurs mobilières de placement
- Tableau de variation des fonds syndicaux
- État des provisions

- **COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU RÉSULTAT :**

- Méthode de comptabilisation des cotisations syndicales et subventions syndicales
- Détails des ressources
- Informations concernant les contributions volontaires

- **AUTRES INFORMATIONS :**

- Traitement comptable des indemnisations reçues en contrepartie de la fonction de représentation du syndicat

- **FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

La loi 2008-789 du 20 août 2008 a renforcé les obligations comptables au sein des organisations syndicales. Ainsi l'Union Locale CGT Lens/Hénin-Beaumont et environs est tenue d'établir des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. L'achat du local de Lens, la vente de la voiture.

Conformément aux statuts de l'Union Locale CGT Lens/Hénin-Beaumont et environs, les comptes annuels arrêtés par l'équipe trésorerie sont présentés à la CFC qui a donné son quitus à la trésorerie et les comptes ont été présentés et validés par la commission exécutive.

Aucune TVA n'est collectée ou déduite, tous les montants mentionnés sont TTC.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

- **Événements principaux règles d'évaluation des éléments du patrimoine :**

Les éléments d'actif sont comptabilisés pour leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice. Nous sommes locataires du local de Lens situé au 5 rue Alfred Duquesnoy jusqu'au 29/08/2023 moyennant un loyer de 200 euros ainsi que la prise en charge des frais d'électricité et d'eau.

Le 30/08/2023, nous avons fait l'acquisition du local de l'association FNDIRP situé au 5 rue Alfred Duquesnoy 62300 Lens.

- **Achats de petits matériels :**

Les achats de matériels d'une valeur inférieure ou égale à 500 € HT sont comptabilisés en Charges de l'exercice et non pas en tant qu'immobilisations corporelles.

- **Cotisations syndicales - subventions :** voir le paragraphe « complément d'informations relatifs au résultat »

- **Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes de l'exercice clos sont élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur dans le respect des principes des règlements CRC 99-01 et CRC 99-03 respectivement relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et à la réécriture du plan comptable général :

- **Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,**
- **Régularité, sincérité,**
- **Prudence,**
- **Permanence des méthodes,**
- **Coûts historiques**

Il est également fait application des adaptations contenues dans le règlement CRC 09-10 afférent aux règles comptables dans les organisations syndicales.

- **COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN**

État des immobilisations

	Valeur brut début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation valeur d'origine fin d'exercice
Logiciels	0	0	0	0	0
Total immobilisations Incorporelles	0	0	0	0	0
Matériel technique, outillage	0	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0	0
Matériel de bureautique	0	0	0	0	0
Mobilier	0	0	0	0	0
Total immobilisation Corporelles	0	0	0	0	0
Prêt	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Total immobilisation Financière	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0	0

État des amortissements

	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions et Reprises	Montant fin d'exercice
Logiciels	0	0	0	0
Total immobilisations Incorporelles	0	0	0	0
Matériel technique	0	0	0	0
Matériel de transport	0	0	0	0
Matériel de bureautique	0	0	0	0
Mobilier	0	0	0	0
Total immobilisation corporelles	0	0	0	0
Prêt	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total immobilisation financière	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0

- **Évaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte-tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le 30/08/2023, l'Union Locale CGT Lens/Hénin-Beaumont et environs a fait l'acquisition du local de Lens situé rue 5 Duquesnoy. Le prix de vente est fixé à 50.000 euros, l'acquisition se fait par le versement de 38 000 euros à l'achat puis le versement d'un loyer de 200 euros chaque mois pendant 5 ans. Lors de la signature le 30 août 2023, le secrétaire général avait reçu mandat par le Commission Exécutive pour signer tous les actes.

A cela s'ajoute les frais et droits d'acquisition qui s'élèvent à 4.900 euros et le prorata de la taxe d'habitation pour 291,49 euros

- **Évaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivants :

- **Évaluation des créances et des dettes :**

Catégories	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériels technique, outillage	Linéaire	5 ans
Installations Générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport (véhicule)	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

- **Les cessations**

Le véhicule a été vendu au syndicat CGT FAPT 62 moyennant la somme de 4000 euros. Le cout de l'assurance MACIF à donc diminué.

- **Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale**

- **Créances immobilisées :**

Sans objet

- **État des échéances des créances :**

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Avance et acomptes versés créances diverses charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL	0	0	0

- **État des échéances des dettes :**

	Dettes Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Achat local - Lens	12000		11200	
TOTAL	0	0	0	0

- **Évaluation des valeurs mobilières de placement :**

Sans objet

- **Créances salariales**

Le 1^{er} janvier 2023 le contrat aidé a été CDIisé à hauteur de 24h00 par semaine.

- **La formation**

L'UD CGT rembourse les frais liés aux repas des participants, soit pour 2023, la somme de 1673.70

- **Tableau des ressources annuelles**

	31/12/2022	31/12/2023
Cotisations perçues	17658.52	18866.52
Reversement COGETISE	15901.67	15572.99
Don	845	
Impayés	273	460
Versement volontaire		
TOTAL FONDS SYNDICAUX (€)	34.132,19	34.899.51

Dany a souhaité faire un versement volontaire des sommes qu'il perçoit dans le cadre de son mandat de président de CPH à des fins personnelles.

- **État des provisions**

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Provision pour risques et charges	0	0	0	0
Provision pour restructuration	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

- **COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU RESULTAT**

Méthode de comptabilisation des cotisations syndicales et subventions syndicales :

Les cotisations syndicales sont liées exclusivement à l'adhésion d'isolés

Les cotisations perçues auprès de ses syndiqués isolés font l'objet d'un reversement annuel d'une quote-part aux structures CGT auxquelles elle est affiliée via l'organisme collecteur de la CGT (COGETISE).

Les cotisations syndicales perçues par l'Union Locale CGT Lens/Hénin-Beaumont et environs sont comptabilisées en produits.

Les versements d'une quote-part des cotisations syndicales perçues à d'autres structures CGT (COGETISE) sont enregistrés en charges.

Dans le cadre de notre congrès du 22/02/2022, l'association INDECOSA nous a versé une subvention de 659,60 euros.

Détails des ressources :

Cotisations syndicales versées par les syndiqués	(+)	18.866,52
Impayés sur cotisation syndicales versées par les syndiqués (-)		460
Part des Cotisations versées à COGETISE	(-)	15.572,99
Autres produits d'exploitation perçus (vente véhicule)	(+)	4.000
Dons- Solidarité	(+)	659,60
Autres contributions	(+)	
Produits financiers perçus (intérêts livret)	(+)	1667,17
Remboursement avance	(+)	
TOTAL DES RESSOURCES (€)		41.226,28

Informations concernant les contributions volontaires

TYPE DE CONTRIBUTION

Le local d'Hénin-Beaumont situé au 34 BD Gabriel Péri est alloué gratuitement par la municipalité d'Hénin-Beaumont. La ville d'Hénin-Beaumont prend en charge les frais liés au chauffage et à la fourniture de l'eau et électricité de ces locaux.

Les permanences (juridiques, conseils, autres) de l'Union Locale CGT Lens/Hénin-Beaumont et environs sont assurées uniquement par des syndiqués bénévoles et notamment Hassan étudiant en droit à la faculté de Douai.

AUTRES INFORMATIONS

Traitement comptable des indemnisations reçues en contrepartie de la fonction de représentation du syndicat.

Les ressources concernées sont directement versées au syndicat sans transiter par le représentant.

CHARGE		PRODUIT	
LIBELLE	2023	LIBELLE	2023
impayé	460	cotisations	18866,52
Charges courantes	63630,37	cogetise	15572,99
depenses/salarié(e)	16163,64	UD CGT	1673,7
don		don	
interpro		remb CDD	70,32
privé emploi		produit financier	
divers		Divers	35659,6
congrés			
somme charges	80254,01	somme produits	71843,13
resultat positif		résultat negatif	8410,88
LIVRET 2023	39920,4		
Cpte courant 2023	1747,29		